

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DPP 48** Subvention (6.000 euros) et convention avec le Forum européen pour la sécurité urbaine/european forum for urban security (20e).

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme. Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec le Forum européen pour la sécurité urbaine/european forum for urban security.

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée au Forum européen pour la sécurité urbaine/european forum for urban security, 10, rue Montboeufs (20e) (tiers n° X5122, n° Simpa, dossier n° 2012-).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.